

# COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT (CCTA)

## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE ORDINAIRE DU 05 JUNI 2020

*Convocation du : 29 mai 2020 - Affichée le 29 mai 2020*  
**Nombre de membres : Afférents au Conseil : 50 - En exercice : 50**  
**De la délibération DL-2020-57 à DL-2020-60: Présents : 48 - Procurations : 02**

N° DL	ORDRE DU JOUR
DL-2020-57	1. ELECTION DU PRESIDENT
DL-2020-58	2. DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DL-2020-59	3. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DL-2020-60	4. CHARTE DE L'ELU LOCAL

L'an deux mille vingt, le vendredi cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes TARN-AGOUT, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes à Garrigues (81500), sur convocation légale du vingt-neuf mai deux mille vingt de M. Jean-Pierre BONHOMME, Président sortant de la Communauté de Communes TARN-AGOUT et sous la présidence à l'ouverture de la séance de M. Michel BOUYSSOU, doyen d'âge de l'Assemblée, et ensuite sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT.

### Conseillers communautaires présents avec voix délibérative

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	M. Daniel MARQUES (Titulaire)
AZAS	M. Fabian GIZA (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	M. Christophe ESPARBIE (Titulaire)
GARRIGUES	M. Grégory MIRTAIN (Titulaire)
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIE (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUGOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) Mme Chantal GUIDEZ (Titulaire) M. Jean-Marie VIDAL (Titulaire) Mme Nathalie ESPARBIE (Titulaire) Mme Marie-Claire MARIGNOL (Titulaire) M. Bernard LAMOTTE (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) M. Bernard FEVRE (Titulaire) Mme Frédérique REMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) Mme Karine GUIRAUD (Titulaire) Mme Michel BONHOMME (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire) M. Vincent THENARD (Titulaire)
LUGAN	-
MARZENS	M. Didier JEANJEAN (Titulaire)
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	M. Jean SENDRA (Titulaire)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	M. Gilles CORMIGNON (Titulaire)
ST-SULPICE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) Mme Nathalie MARCHAND (Titulaire) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Nadia OULD AMER (Titulaire) M. Christian JOUVE (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire)

	M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) M. Maxime COUPEY (Titulaire) Mme Laurence SENEGAS (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Julien LASSALLE (Titulaire) M. Sébastien BROS (Titulaire)
TEULAT	Mme Sabine MOUSSON (Titulaire)
VEILHES	M. Benoît CATALA (Titulaire)
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : M. Philippe VANTAUX (*pouvoir M. Bernard CARAYON*) (Lavaur), M. Xavier CREMOUX (*pouvoir Mme Sabine MOUSSON*) (Lugan)

Secrétaire de séance : M. Justin LARUE (Lavaur)

### **1. ELECTION DU PRESIDENT** (DL-2020-57)

Conformément à l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Michel BOUYSSOU, doyen d'âge de l'Assemblée assure la présidence de l'Assemblée jusqu'à l'élection du Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT.

En sa qualité de Président, il ouvre donc la séance, fait l'appel par ordre alphabétique des Communes et déclare les nouveaux délégués installés dans leurs fonctions. Puis, il invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance et deux assesseurs.

Le Conseil Communautaire choisit pour secrétaire de séance M. Justin LARUE et pour assesseurs Mme Brigitte PARAYRE et M. Didier BELAVAL.

M. le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT, conformément aux dispositions des articles L. 5211-2, L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du CGCT. Il rappelle que le Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT est élu au scrutin uninominal à bulletin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, c'est le plus âgé des candidats qui sera déclaré élu.

M. le Président demande qui est candidat.

M. Gérard PORTES, M. Gilles CORMIGNON et M. Christophe ESPARBIE se déclarent candidats.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions règlementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50
- A déduire bulletins blancs /nuls : 01
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 49
- Majorité absolue : 25

**Ont obtenu :**

<b>M. Gérard PORTES</b>	<b>: 26 voix</b>
<b>M. Gilles CORMIGNON</b>	<b>: 14 voix</b>
<b>M. Christophe ESPARBIE</b>	<b>: 09 voix</b>

**Monsieur Gérard PORTES** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

### **2. DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE** (DL-2020-58)

M. le Président informe l'Assemblée que, conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau communautaire est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Il ajoute que le Conseil Communautaire doit délibérer pour fixer le nombre de vice-présidents qui ne peut être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du Conseil Communautaire ni excéder le nombre de quinze vice-présidents. Toutefois, le Conseil Communautaire peut, à la majorité des deux tiers, déroger à cette règle et fixer un nombre de vice-présidents correspondant au maximum à 30 % de son propre effectif en respectant le nombre maximal de quinze.

M. le Président propose de fixer le nombre de vice-présidents à huit et le nombre de membres à sept.

Le Conseil Communautaire ainsi informé,

- Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Entendu l'exposé de M. le Président,

Et après en avoir délibéré, PAR 49 VOIX POUR – 0 CONTRE – 1 ABSTENTION (M. Julien LASSALLE)

- DECIDE de fixer le nombre de vice-présidents à huit et le nombre de membres à sept.
- HABILITE M. Le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision.
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

### **3. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE (DL-2020-59)**

M. le Président informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'élection des huit vice-présidents et des sept membres du bureau communautaire, et ce, conformément aux dispositions des articles L. 5211-2, L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il rappelle que les vice-présidents sont élus au scrutin uninominal à bulletin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, c'est le plus âgé des candidats qui sera déclaré élu.

#### **ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT**

M. le Président présente la candidature de Mme Brigitte PARAYRE.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions règlementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 50
- A déduire bulletins blancs / nuls	: 18
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	: 32
- Majorité absolue	: 17

**A obtenu** : Mme Brigitte PARAYRE : **32 voix**

**Madame Brigitte PARAYRE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée **Première Vice-Présidente** et a été immédiatement installée.

#### **ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT**

M. le Président présente la candidature de M. Bernard CARAYON.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions règlementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 50
- A déduire bulletins blancs / nuls	: 13
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	: 37
- Majorité absolue	: 19

**A obtenu** : M. Bernard CARAYON : **37 voix**

**Monsieur Bernard CARAYON** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Deuxième Vice-Président** et a été immédiatement installé.

#### **ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT**

M. le Président présente la candidature de M. Raphaël BERNARDIN

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions règlementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 50
- A déduire bulletins blancs / nuls	: 14
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	: 36
- Majorité absolue	: 19

**A obtenu** : M. Raphaël BERNARDIN : **35 voix**  
M. Emmanuel DAVID : **01 voix**

**Monsieur Raphaël BERNARDIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Troisième Vice-Président** et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

M. le Président présente la candidature de M. Emmanuel JOULIE.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions réglementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 50
- A déduire bulletins blancs / nuls	: 17
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	: 33
- Majorité absolue	: 17

**A obtenu** : M. Emmanuel JOULIE : **33 voix**

**Monsieur Emmanuel JOULIE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Quatrième Vice-Président** et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

M. le Président présente la candidature de M. Jean-Marie JOULIA.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions réglementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 50
- A déduire bulletins blancs / nuls	: 16
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	: 34
- Majorité absolue	: 18

**Ont obtenu** : M. Jean-Marie JOULIA : **34 voix**

**Monsieur Jean-Marie JOULIA** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Cinquième Vice-Président** et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

M. le Président présente la candidature de M. Gilles CORMIGNON.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions réglementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 50
- A déduire bulletins blancs / nuls	: 07
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	: 43
- Majorité absolue	: 22

**A obtenu** : M. Gilles CORMIGNON : **43 voix**

**Monsieur Gilles CORMIGNON** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Sixième Vice-Président** et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

M. le Président présente la candidature de Mme Sabine MOUSSON.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions réglementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 50
- A déduire bulletins blancs / nuls	: 20
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	: 30
- Majorité absolue	: 16

**A obtenu** : Mme Sabine MOUSSON : **30 voix**

**Madame Sabine MOUSSON** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée **Septième Vice-Présidente** et a été immédiatement installée.

#### ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

M. le Président présente la candidature de M. Daniel MARQUES.

M. Jean-Paul ROCACHE se déclare candidat.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions réglementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50
- A déduire bulletins blancs / nuls : 03
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 47
- Majorité absolue : 24

**Ont obtenu** : M. Daniel MARQUES : **22 voix**  
M. Jean-Paul ROCACHE : **25 voix**

**Monsieur Jean-Paul ROCACHE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Huitième Vice-Président** et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU PREMIER MEMBRE

M. le Président présente la candidature de M. Bernard LAMOTTE.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions réglementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50
- A déduire bulletins blancs / nuls : 10
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

**A obtenu** : M. Bernard LAMOTTE : **40 voix**

**Monsieur Bernard LAMOTTE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Premier Membre** et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU DEUXIEME MEMBRE

M. le Président présente la candidature de M. Christian JOUVE.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions réglementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50
- A déduire bulletins blancs / nuls : 16
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

**A obtenu** : M. Christian JOUVE : **34 voix**

**Monsieur Christian JOUVE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Deuxième Membre** et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU TROISIEME MEMBRE

M. le Président présente la candidature de M. Jean SENDRA.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions réglementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50
- A déduire bulletins blancs / nuls : 06
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

**A obtenu** : M. Jean SENDRA : **44 voix**

**Monsieur Jean SENDRA** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Troisième Membre** et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU QUATRIEME MEMBRE

M. le Président présente la candidature de M. Didier JEANJEAN.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions réglementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50

- A déduire bulletins blancs / nuls : 21
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

**A obtenu** : M. Didier JEANJEAN : **29 voix**

**Monsieur Didier JEANJEAN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Quatrième Membre** et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU CINQUIEME MEMBRE

M. le Président présente la candidature de M. Fabian GIZA.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions règlementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50
- A déduire bulletins blancs / nuls : 12
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

**A obtenu** : M. Fabian GIZA : **38 voix**

**Monsieur Fabian GIZA** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Cinquième Membre** et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU SIXIEME MEMBRE

M. le Président présente la candidature de M. Grégory MIRTAIN.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions règlementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50
- A déduire bulletins blancs / nuls : 16
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

**A obtenu** : M. Grégory MIRTAIN : **34 voix**

**Monsieur Grégory MIRTAIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Sixième Membre** et a été immédiatement installé.

#### ELECTION DU SEPTIEME MEMBRE

M. le Président présente la candidature de M. Daniel MARQUES.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions règlementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50
- A déduire bulletins blancs / nuls : 17
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

**Ont obtenu** : M. Daniel MARQUES : **33 voix**

**Monsieur Daniel MARQUES** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé **Septième Membre** et a été immédiatement installé.

#### **4. CHARTE DE L'ELU LOCAL**

M. le Président informe l'Assemblée que, conformément aux dispositions de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le Président donne lecture de la charte de l'élus local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Le Président doit également remettre une copie de la charte aux conseillers communautaires accompagnée des dispositions législatives et règlementaires du code général des collectivités territoriales qui définissent les conditions d'exercice de leur mandat.

Le Conseil Communautaire ainsi informé,

- Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,
- Vu les articles L. 1111-1-1 et L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Entendu l'exposé de M. le Président,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- PREND ACTE de la lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 susvisé.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

---

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

---